

## Sondage sur les programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues

Le Service correctionnel du Canada a récemment mené une enquête afin de déterminer la « qualité » des programmes existants de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues au sein du Service.

Cette enquête se justifiait par le nombre élevé de recherches faisant état de programmes efficaces auprès des délinquants mais peu connus des personnes chargées de leur application.

Les enquêteurs se sont servis du *Correctional Program Evaluation Inventory* (CPEI) pour examiner la qualité des services. Le CPEI consiste en une série de questions portant sur les éléments suivants : mise en oeuvre des programmes, évaluation de la clientèle, méthodes de traitement, caractéristiques du personnel, pratiques en vigueur et évaluation des programmes.

Le questionnaire CPEI a été envoyé aux coordonnateurs d'environ 170 programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues au sein du Service correctionnel du Canada. Au moment d'aller sous presse, 104 questionnaires étaient revenus, dont il non remplis. Sur les 93 répondants, bon nombre n'avaient pas répondu à toutes les questions. La compilation des données n'étant pas terminée, les auteurs nous invitent à considérer les résultats de l'enquête comme étant des résultats préliminaires.

Les données recueillies jusqu'à maintenant révèlent que la majorité (82 %) des programmes de désintoxication sont offerts en établissement et que leur nombre est légèrement plus élevé dans les établissements à sécurité moyenne et maximale. Environ la moitié des répondants ont indiqué qu'ils travaillaient à forfait pour le Service correctionnel du Canada.

Parmi ceux qui ont rempli le questionnaire, 30 % ont indiqué que les programmes étaient en vigueur depuis moins d'un an, 18 % entre un et trois ans, et 52 % depuis plus de trois ans.

La majorité des programmes, soit environ 74 %, s'adressent simultanément aux alcooliques et aux toxicomanes. Un plus petit pourcentage de programmes sont offerts exclusivement aux alcooliques (14 %) ou aux toxicomanes (12 %). Résultats de l'enquête Les réponses aux questions portant sur les caractéristiques du personnel et les pratiques en vigueur indiquent que le personnel préposé à la réalisation des programmes est à prédominance masculine. Les employés sont le plus souvent des travailleurs sociaux, des psychologues, des infirmiers et des criminologues.

La majeure partie de ce personnel (65 %) semble posséder un minimum de deux ans d'expérience avec les alcooliques, les toxicomanes et les délinquants, et 17 % du personnel compte au-delà de 10 ans d'expérience auprès de l'une ou l'autre des clientèles. Il faut cependant noter qu'un fort pourcentage (47 %) des enquêtés n'ont pas répondu à cette question.

Un peu plus de la moitié des enquêtés n'ont répondu à aucune des questions concernant la mise en oeuvre des programmes. Parmi les répondants, la majorité de ceux qui sont chargés de la conception et de la mise en oeuvre des programmes individuels ont dit posséder une formation professionnelle ou avoir déjà participé à des programmes semblables par le passé.

De plus, la majorité des répondants ont indiqué qu'avant de mettre le programme en oeuvre, ils avaient fait des recherches afin de se familiariser avec des programmes semblables.

Les questions concernant l'évaluation de la clientèle n'ont pas non plus remporté beaucoup de succès auprès des répondants. Entre 40 et 50 % d'entre eux n'ont pas répondu à la section sur l'évaluation de la clientèle. De plus, il % ont indiqué que l'évaluation formelle de la clientèle ne faisait pas intégralement partie de leur programme.

Après examen des autres réponses portant sur l'évaluation de la clientèle, les auteurs de l'étude sont parvenus à la conclusion que plusieurs facteurs permettant de prévoir la récidive chez les délinquants étaient à toutes fins pratiques ignorés. Les auteurs font allusion à la psychopathie, aux aptitudes cognitives et aux aptitudes au raisonnement, au tort causé aux victimes, aux groupes d'entraide, aux attitudes à l'égard des loisirs et aux attitudes antisociales, tous des sujets qui mériteraient d'être mieux évalués.

De plus, seulement 26 % des répondants ont dit faire une synthèse des résultats de l'évaluation permettant d'avoir une idée du niveau de risque que présente chaque client. D'après les auteurs, l'évaluation des risques facilite grandement le choix d'un traitement pour chaque délinquant.

La section portant sur les méthodes de traitement et les caractéristiques de la clientèle a suscité un taux de réponse plutôt élevé. Les auteurs ont cependant découvert que de nombreux programmes semblaient faire peu de place aux méthodes reconnues pour leur efficacité dans le traitement de l'alcoolodépendance et de la toxicomanie. Parmi les méthodes ignorées, mentionnons le conditionnement opérant, la sensibilisation voilée ou implicite, le contrôle de la consommation d'alcool et l'acquisition d'habiletés sociales et cognitives.

La majorité des répondants (61 %) ont indiqué que l'intensité du traitement n'était pas modifiée en fonction du niveau de risque que présentait un client. La plupart des personnes interrogées ont également avoué que leur programme n'établissait pas de rapprochement entre le type de traitement et les caractéristiques du client. Cependant, 55 % des répondants ont indiqué que leur programme faisait certain cas des commentaires de la clientèle.

Les données disponibles sur la durée des programmes font état de variations considérables pouvant aller d'une seule journée à une année complète. Les données recueillies indiquent qu'il est impossible pour l'instant d'évaluer la réussite des programmes en termes de prévention des rechutes. La majorité des clients n'ayant pas encore reçu leur congé des établissements offrant ces programmes, on ne peut évaluer dans quelle mesure ces derniers permettent effectivement d'empêcher les délinquants de retomber dans l'alcoolisme ou la toxicomanie.

La dernière section de l'enquête portait sur l'évaluation des programmes. Seulement 35 % des programmes offrent un suivi après le départ du client. Quarante-neuf pour cent des répondants ont cependant indiqué que les clients étaient invités à évaluer le programme à la fin des activités.

Se fondant sur ces résultats préliminaires, les auteurs sont parvenus à la conclusion que bon nombre des

programmes existants de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues avaient besoin d'être révisés et améliorés. Les motifs évoqués sont les suivants : manque de précision des méthodes d'évaluation, méthodes de traitement discutables et évaluation insuffisante.

D'après les auteurs, ces obstacles ne sont pas insurmontables. A leur avis, bon nombre des problèmes liés aux programmes pourraient être résolus par des activités d'éducation et de formation et par un accès plus facile aux ressources techniques. Ils notent également, au chapitre des éléments positifs, le fait que le personnel prend les objectifs thérapeutiques à coeur.

Les auteurs font également remarquer que leurs premières conclusions sur les programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues s'accompagnent de réserves importantes. Premièrement, trop de questions sont restées sans réponse; or, ces réponses auraient permis de brosser un tableau plus juste de la qualité des services. Deuxièmement, la qualité réelle d'un programme ne peut s'évaluer à partir d'une description écrite de ses caractéristiques.

Les renseignements colligés au cours de cette enquête sur l'alcool et les autres drogues ont débouché sur trois recommandations fondamentales:

- Que le Service correctionnel du Canada mette sur pied un institut de formation central pour tout le personnel qui participe à l'élaboration des programmes.
- Que le personnel professionnel qui se spécialise dans les programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues soit affecté aux établissements et bureaux de libération conditionnelle désignés dans chacune des régions. Cette mesure faciliterait la formation et assurerait le contrôle de la qualité.
- Que le Service correctionnel du Canada élabore des cours de formation en s'inspirant de programmes qui ont déjà fait leurs preuves, de l'avis des auteurs.

L'enquête fait ressortir l'importance d'évaluer régulièrement tous les programmes destinés aux délinquants. Il nous faut sans cesse évaluer « ce qui fonctionne » si nous voulons mettre nos connaissances en pratique à l'intérieur des programmes existants.

---

Gendreau, P., Goggin, C. et Annis, H. (1990). A Preliminary Report to the Substance Abuse Task Force: Some Results from the Substance Abuse Program Survey. Préparé à forfait pour le Service correctionnel du Canada.